



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

16 SEP. 2016

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Délibération N°2016/115

Date de convocation : 22 août 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille seize, le 14 septembre 2016 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de BUSIGNY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (59 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne – Sophie MERY DUEZ

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Jean-Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniël FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Mélanie DISDIER

Bernard POULAIN

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Membre(s) Excusé(s) (1) : Didier BLEUSE

Membre(s) Absent(s) (10) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Jean-Félix MACAREZ, Liliane RICHOMME, Sandrine TRIOUX, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Chantal WAYENBERGE

Membre(s) ayant donné procuration (5) :

Frédéric BRICOUT à Agnès BERANGER, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD,

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2016/115 - Objet : Retrait de la Délibération N°2016/071 : Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

Monsieur Le Président informe l'Assemblée avoir réceptionné des services de la Sous Préfecture une remarque quant à la délibération adoptée lors du conseil communautaire du 07 juillet dernier portant sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP.

En effet, la délibération reprend notamment les cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux au nombre des bénéficiaires du RIFSEEP, en précisant : «En attente de la parution de l'arrêté ministériel – non éligible ce jour »

Or, à ce jour, dans sa version consolidée, le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux, conformément au principe de parité énoncé à l'article 88 précité et au décret n°91-879 susvisé, ne figure pas dans ladite liste.

Par conséquent il convient de procéder au retrait de la délibération 2016/071 du 7 juillet 2016.

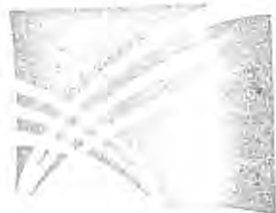
Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ce point.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 16 septembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 16 septembre 2016
Le 16 septembre 2016

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.